

DEPOSER UN DOSSIER DE PROMOTION INTERNE SUR

🌃 📕 demarches-simplifiees.fr

Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

1. Accéder au lien vers la démarche en ligne et se connecter à demarches-simplifiees.fr

A. Accéder au lien vers le formulaire en ligne pour déposer un dossier de Promotion interne

Vous avez cliqué sur le lien du formulaire en ligne de dépôt de dossier Promotion interne.

Ce lien renvoi vers la page de connexion demarches-simplifiees.fr ci-dessous :



B. Se connecter à demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec	FranceConnec	+	
FranceConnect est la solution p aux services en ligne.	roposée par l'État	pour sécuriser et sim	plifier la connexion
S'identifier avec FranceConnect			
Qu'est-ce que FranceConnect ? 🖸			
	OU		
Créer un compte demarches-	simplifiees.fr	J'ai déjà un compte]

<u>Vous possédez déjà un compte demarches-simplifiees.fr</u> : cliquez sur « J'ai déjà un compte » puis rentrez l'e-mail et le mot de passe de connexion.

<u>Vous vous connectez pour la première fois sur demarches-simplifiees.fr et ne possédez pas</u> <u>de compte:</u> cliquez sur le bouton « Créer un compte », rentrez un e-mail, choisissez un mot de passe et cliquez sur « se connecter ».

S'il s'agit d'une inscription, un lien vous sera envoyé par e-mail afin de valider votre inscription. Veillez à consulter les courriers indésirables ou spams vers lesquels l'e-mail de validation peut être redirigé automatiquement.

Ce compte utilisateur n'est pas spécifique au CDG 35. Il vous permet également de réaliser des démarches auprès d'autres administrations utilisatrices de demarches-simplifiees.fr.

2. Déposer un dossier de Promotion interne

A. Identifier votre établissement

La première information demandée est le numéro SIRET permettant de récupérer des informations juridiques et financières auprès de l'Insee et d'Infogreffe.



Dossier de promotion interne

🖸 Temps de remplissage estimé : 49 mn

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez <u>annuaire-entreprises.data.gouv.fr</u> ⊡ ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

Après avoir rentré le numéro SIRET et cliqué sur le bouton « valider », un récapitulatif des informations récupérées est présenté.

n	formations sur l'établissement
ous	avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.
es ir	iformations seront jointes à votre dossier.
	CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
	Siret : 283 503 563 00035 Libellé NAF : Administration publique générale
	 Code NAF: 8471Z Adresse: CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VILLAGE COLLECTIVITES TERRITORIALES 1 AVENUE DE TIZE CS 13600 35235 THORIGNE-FOUILLARD FRANCE
	Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication. Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.
	- Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr » 🗹

Une fois les informations relatives à l'établissement vérifiées, cliquez sur le bouton "continuer avec ces informations".

B. Remplir le formulaire

Avant toute chose, veuillez noter que l'autorité territoriale doit être mise en copie du dépôt de dossier de Promotion interne. Pour cela, utilisez la fonction « inviter une personne à modifier votre dossier ».

Pour inviter une personne à suivre et modifier le dossier :

En arrivant sur le formulaire « Dossier Promotion interne », cliquez sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de l'écran, saisissez l'adresse e-mail de l'autorité territoriale puis cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ».



La personne invitée reçoit alors un e-mail l'invitant à se connecter sur demarchessimplifiees.fr afin d'accéder au dossier. Une fois connectée, l'autorité territoriale a accès à l'ensemble du dossier et est libre de le modifier ou le compléter.

Les champs obligatoires du formulaire :

Les champs à côté desquels figure un astérisque sont obligatoires, le dépôt du dossier est conditionné par le remplissage de ces champs :

2. LA COLLECTIVITE :	
Titre de l'autorité territoriale : *	
O Madame le Maire	
O Monsieur le Maire	
Madame la Présidente	
O Monsieur le Président	
Nom de la collectivité : *	
En MAJUSCULE sans accent, exemples :	
BECHEREL - MAIRIE	
GAEL - CCAS	
CHATEAUBOURG - SYNDICAT DES EAUX	

Il est toutefois possible que votre agent ne soit pas concerné par ce champ obligatoire, dans ce cas saisissez « / » ou bien « Néant » dans la case.

Déposer un document en pièce jointe :

Le dépôt du dossier nécessite l'ajout de pièces-jointes afin de fournir des documents justificatifs.

Pour chaque document demandé, cliquez sur parcourir, sélectionnez un fichier puis cliquez sur ouvrir. Le nom du fichier sélectionné apparait à côté du bouton "Parcourir", la pièce est alors enregistrée.



Le dépôt du dossier nécessite également de remplir un modèle vierge annexe au formulaire. Cliquez sur le lien en bleu, téléchargez le fichier, remplissez le document, signez-le, scannez-le puis ajoutez le en pièce-jointe dans le dossier demarches-simplifiees.fr.



La capacité maximale d'ajout de pièce jointe est de 20 mo par enregistrement. Formats de pièces-jointes acceptés : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

C. Enregistrer en brouillon

Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus 🗗	Déposer le dossier
--	--------------------

Lorsque vous remplissez un formulaire sur demarches-simplifiees.fr, les informations que vous remplissez sont enregistrées automatiquement.

Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, il suffit de fermer la page du formulaire. Quand vous irez à nouveau sur demarches-simplifiees.fr, vous pourrez reprendre votre démarche là où vous l'avez laissée.

Le mode brouillon permet d'enregistrer les informations renseignées dans le formulaire sans qu'il ne soit visible par le service instructeur.

Le brouillon est accessible depuis votre espace personnel et peut être complété à tout moment.

D. Déposer le dossier

Une fois le formulaire complété, cliquez sur le bouton «déposer mon dossier» afin de le transmettre au service instructeur.

Le dossier passe alors du statut «brouillon» au statut « en construction ». Il est visible par le CDG 35 mais reste modifiable.

3. Accéder au suivi de votre dossier

A. Le tableau de bord

En se connectant avec votre adresse e-mail et votre mot de passe, vous avez accès aux onglets "Mes dossiers" et "Dossiers invités".

Mes dossiers :

hercher un dossier (N	lº de dossier, mots-clés)	Q Toutes les démarches			
en cours 58	traités 1 supprimé définitivement	t			
Vou	avez déjà commencé à rer	mplir un dossier			
ll y a 6	minutes vous avez commencé à remplir	un dossier sur la démarche « Dossier de pror	motion interne 2024 ».		
Con	tinuer à remplir				
1 - 25 sur 26 dossiers			Sélectionner un filtre 🗸		
Dossier (de promotion interne 2024		dossier Nº 15 488 371		
0.000000	DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FO	ONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	SKOOLLON		
X CENTRE	21/12/2023 modifié le 21 décembre 2023	10:18			
Z CENTRE Z Créé le :					
Z CENTRE		Continue	r à remplir Autres actions 🔹		
⊠ Créé le :		Continue	er à remplir Autres actions -		
X CENTRE		Continue	er à remplir Autres actions 🔹		
Dossier	le promotion interne 2024	Continue	e r à remplir Autres actions • dossier N° 15 488 344		
Créé le : Dossier e	de promotion interne 2024	Continue	dossier N° 15 488 344 BROULLON		
Dossier o R Créé le	de promotion interne 2024	Continue	dossier N° 15 488 344 BROUILLON		

Cet onglet reprend toutes les démarches effectuées par l'usager : il accède ainsi aux dossiers déposés mais également à ses brouillons.

Dossiers invités :

Cet onglet reprend les dossiers sur lesquels l'usager a été invité afin d'apporter des modifications ou de participer à la complétude du dossier.

B. Les différents statuts d'un dossier

<u>Brouillon</u>

Une fois la démarche effectuée par la collectivité et le dossier enregistré, celui-ci est au statut de « brouillon » tant que la collectivité ne l'a pas déposé.

En construction

Une fois le dossier déposé par la collectivité il est au statut "en construction" : la collectivité peut encore le modifier.

En instruction

Le dossier "en instruction" est pris en charge par le service compétent. Il ne peut plus être modifié par la collectivité, mais est toujours consultable.

Accepté

Un dossier noté comme « accepté » sur demarches-simplifiees.fr signifie qu'une décision a été rendue sur votre dossier. Attention, cette décision peut être favorable **OU** défavorable.

Sans suite

Votre demande peut être notée « sans suite » si elle ne relève pas de la compétence de l'instance saisie.

C. Consulter et modifier un dossier

Afin d'accéder au détail d'un dossier, cliquez sur celui-ci dans le tableau de bord.

Un dossier peut être modifié s'il est en « brouillon » ou en « construction ». Pour cela cliquez sur le bouton "Modifier mon dossier" en haut à droite :

Dossier nº 15488371 - Déposé le 21 décembre 2023 11:33						
Expirera le 21/12/2024 (12 mois après le dépôt du dossier)						
2	A Inviter une personne à modifier ce dossier 🔹 Modifier le dossier					
Résumé Demande Messagerie						

Une fois les modifications effectuées, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton "Enregistrer les modifications du dossier" qui se situe en bas de page

D. Utiliser la messagerie intégrée pour contacter le service instructeur du CDG 35

Un onglet "Messagerie" est intégré au dossier : celui-ci reprend les e-mails qui sont envoyés à la collectivité et lui permet de communiquer directement avec le service instructeur du CDG 35.



-Après avoir saisi le corps du texte, cliquer sur le bouton « Envoyer le message ».

-Possibilité de joindre un fichier au message (max 20 Mo) en cliquant sur « parcourir ».

-Une fois l'instruction du dossier terminée et une décision prise, l'usager n'a plus accès à la messagerie.

4. Mon contact unique au CDG 35

Pour toute difficulté rencontrée à l'utilisation de démarches-simplifiées.fr ou pour toute question relative à la Promotion Interne, contactez-nous à l'adresse mail suivante :

promotion.interne@cdg35.fr